

Les Echos
de la réunion géographique d'information
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Vallée de la Garonne »
secteur Blagnac - Malause
du 25 septembre 2008 à Castelsarrasin

Objet de la réunion : Informer sur la démarche du SAGE « Vallée de la Garonne » et échanger sur les enjeux liés à l'eau sur le secteur concerné

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche SAGE
- Etat d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne »
- Présentation des enjeux du secteur
- Débat sur les enjeux
- Prochaines étapes du SAGE

Etaient présents :

Présidents de séance : Monsieur Jean Cambon, *Président du Sméag* et Monsieur Pierre Izard, *Président du Conseil Général de Haute-Garonne*, excusé

Collectivités territoriales :

Elus : Bernard Dagen-*Maire de Castelsarrasin et Président du syndicat des eaux de la région de Castelsarrasin*, Henri Prouteau – *1^{er} adjoint à la maire de Montech*, Jean Claude Toulouse –*Vice Président de la communauté de communes Pays de Garonne et Gascogne*,

Services des collectivités : Aline Chaumel- *Sméag*, Stéphanie Labatut –*Conseil Général 31*, Sylvain Macé- *Sméag*, Yann Oudard- *SDEA 31*, Bethy Thau- *Conseil Général 82*,

Usagers : René Bacou- *Fédération chasse 82*, André Cervoni- *Association protection de la Nature 82*, Claude Dejean- *FDAAPPMA 82*, Jean Pierre Delfau- *UMINATE*, Christophe Delrieu- *SGDC carrière Belleperche*, Michèle Dessaine- *Nature MP*, Philippe De Vergnette- *Chambre d'agriculture 82*, Vincent Dominique- *Chambre d'agriculture 31*, M. Gombert- *UFC que choisir*, Guillaume Lartigue- *Carrières Sud Ouest*, Pierre Emmanuel Rech- *CREN MP*, Sylvain Roumeau- *UMINATE*, Michel Warinsko- *UNICEM*

Administration : Yannick Bournaud- *CRPF MP*, Mme Espagnolle- *DDE 82*, Etienne Fréjefond- *DIREN MP*, Maryse Ganne- *DDAF 31*, Elisabeth Jean- *DIREN MP*, Guy Jeannin- *DRAF MP*, Christian Julia- *AEAG Toulouse*, M. Murat- *DDAF 31*, Nelly Pons- *DDAF 82*, Charles Pujos- *ONEMA*, Laurent René- *AEAG Toulouse*, Stéphane Vidaz- *ONEMA 82*,

Bernard Dagen, maire de Castelsarrasin, accueille les participants et les remercie pour leur participation aux débats de l'après –midi.

Jean Cambon, Président de séance, commence par excuser Monsieur Izard et Monsieur Baylet. Il poursuit en rappelant l'importance d'une gestion concertée de l'eau et de la mise en œuvre des démarches de SAGE. Il présente ensuite l'objectif de la réunion.

Régis Mathon, du Sméag, expose la démarche du SAGE et l'état d'avancement du SAGE « Vallée de la Garonne » (cf. présentation jointe)

Jean Cambon, Président de séance, invite les participants à solliciter des explications sur cette présentation.

Suite aux questions, il est expliqué par la DIREN et le Sméag que :

- Le SAGE va permettre de définir une réglementation précise et adaptée localement dans le cadre des textes en vigueur (SDAGE 2009 - 2015, LEMA de 2006). Cette réglementation sera définie par l'ensemble des acteurs du territoire comme un PLU est défini au niveau communal dans le cadre du respect du SCOT par exemple.
- Le SAGE est un outil de planification et non pas de programmation. Le Plan Garonne est lui un programme d'actions dans le cadre des contrats de plan Etat – Régions. Ce Plan Garonne peut être vu comme le « contrat de rivière » de la Garonne. Dans la théorie, il serait préférable de définir le SAGE avant d'agir mais concrètement, la mise en place du Plan Garonne ne sera pas ralentie et n'attendra pas la validation du SAGE. De plus, les actions du Plan Garonne sont en accord avec le SDAGE donc se développent dans le même cadre que la réflexion de l'élaboration du SAGE.
- Le SAGE sera en compatibilité avec le SDAGE et par conséquent avec son programme de mesures (PDM). Le PDM définit de grandes actions pour atteindre les objectifs du SDAGE. Mais le SAGE définira plus localement les dispositions réglementaires et juridiques à suivre pour atteindre les objectifs spécifiques de ce territoire.
- La mise en place du Plan Garonne se fera à travers une animation auprès des maîtres d'ouvrage potentiels et une validation des projets par une commission FEDER.
- Le bureau de la commission locale de l'eau (CLE) sera élu par les membres de la CLE et le collège des collectivités aura au minimum 50% de ces sièges.

Régis Mathon, du Sméag, présente les enjeux du secteur géographique de cette réunion (Malause-Aiguillon) (cf. présentation jointe)

Jean Cambon, Président de séance, invite les participants à débattre sur les enjeux et la démarche du SAGE

Les débats se développent sous les quatre thèmes suivants :

1. Plan d'eau de St Nicolas de la Grave :

- Les collectivités s'inquiètent de la situation de l'envasement du plan d'eau de St Nicolas de la Grave. Elles estiment qu'il est nécessaire d'agir rapidement.
- M. Cambon rappelle que la faisabilité économique du curage du plan d'eau semble incertaine et que la situation actuelle apporte aussi une richesse écologique à ne pas négliger.

2. Gestion des étiages et DOE

- La chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne exprime qu'une réelle volonté politique est indispensable pour concilier le respect des milieux et les activités économiques spécialement en étiage. Cette volonté doit s'exprimer dans les projets de stockage d'eau en hiver pour la mettre à disposition en été et automne. Ces aménagements sont nécessaires car les agriculteurs ne peuvent être la seule variable d'ajustement et les DOE sont trop élevés.

- M. Cambon explique que les DOE sont fixés par le SDAGE et s'appliquent donc au SAGE. La CLE ne pourra que faire des propositions de modifications des DOE. Par ailleurs, il estime qu'il faut défendre ce niveau d'objectif et agir en conséquence pour le respecter.
- L'agence de l'eau Adour-Garonne explique que les DOE ont été fixés en se basant sur les niveaux de pollution, des possibilités de dépollution et des usages en 1988. Un déficit de 800 hm³ était estimé et des aménagements pour stocker 600 hm³ ont été réalisés. Aujourd'hui les DOE sont réétudiés en fonction du changement climatique (baisse de 25% des débits d'étiage en 2050) et de la DCE. Pour l'agence de l'eau, les DOE ne sont pas trop hauts pour les milieux mais il y a un réel manque d'eau en étiage. Le SAGE devra étudier l'ensemble de cette problématique.
- La DIREN confirme qu'il ne faut pas baisser les DOE mais travailler sur les solutions de stockage mais aussi d'économie et de bonne gestion de la ressource.
- L'ONEMA explique en complément que le stockage de l'eau ne permet pas d'assurer directement le « Bon état » de la DCE et une bonne qualité de l'eau.
- Nature Midi-Pyrénées explique que les zones humides sont aussi des facteurs de soutien d'étiage importants et qu'il est essentielle de préserver ces fonctionnements naturels.
- M. Cambon confirme l'importance de préserver ces milieux mais explique que compte tenu de la pression anthropique sur la Garonne et ses milieux associés, certaines solutions artificielles doivent être apportées car le fonctionnement naturel ne pourra pas contre balancer l'ensemble des pressions exercées.

3. Extractions des granulats et Gestion des atterrissements

- La chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne estime que l'arrêt des curages en rivière risque de renforcer les inondations.
- UNICEM explique la différence entre les extractions de granulats en lit majeur et les curages en rivière qui relèvent de l'entretien des cours d'eau.
- L'ONEMA rappelle que la relation entre curage et limitation des inondations n'est pas démontrée et l'exemple de suivi des curages de Villefranche de Rouergue (Aveyron) montre que l'impact de ces curages répétitifs a été de moins de cinq centimètres en crue.
- Nature Midi-Pyrénées explique le rôle tampon des zones humides par rapport aux inondations et le rôle des atterrissements qui font partie de l'écosystème rivière. Dans ce cadre, il est important de protéger ces milieux.
- M. Cambon, rappelle aussi que les curages peuvent favoriser des déchaussements d'ouvrages d'art.

4. Projet de SAGE et composition de la CLE

- La chambre d'agriculture de Haute-Garonne estime que le SAGE doit se concentrer sur les enjeux réellement importants que sont l'urbanisation et le manque d'eau.
- Le territoire du SAGE est très grand mais d'autres SAGE comme celui de la Vilaine sont plus importants.
- Le SAGE sera financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 50% et par le FEDER à hauteur de 30%. Le maître d'ouvrage désigné par la CLE supportera le reste des coûts. Ces dépenses se limiteront à la réalisation d'études et à l'animation du projet en fonction des sollicitations de la CLE. Les programmes de travaux ne sont pas intégrés dans le SAGE.

Jean Cambon, Président de séance, remercie les participants pour ces échanges fructueux et invite les acteurs intéressés à poursuivre leur implication à la démarche du SAGE.